

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
WILAYA DE BATNA
CONSERVATION DES FORETS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
RELATIF A L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°2025/05
NIF : 0.995.0501.91.104.32

Conformément aux décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 ,portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la conservation des forêts de la wilaya de Batna porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à la soumission ,en vue de la réalisation : Mise en œuvre du plan d'action de la réhabilitation, de l'extension et du développement du barrage vert (3ème tranche), wilaya de Batna , que les travaux sont confiés provisoirement a l'entreprises ci-après:

N: Lot	Opération	Commune	Lieu-dit	U	Volume	Attribution provisoire	Nif	Note offre technique	Offre financière	Délai de réalisation	Observation
12	Ouverture de piste rurale	Seggana	Sefar	KM	5	SARL FRERES GUAHAZ	002005022622657	41	31 350 551.79	06 MOIS	Offre Moins Disante Qualifier Techniquement
		Beni fedhala	Taghrout ouzian-timhjaret	KM	3						
		Ouled Aouf	Lounanssa	KM	2,5						
		Larbaa	Tancoughisst	KM	5,5						
13		Telkhempt	Djer naama	KM	4	Entreprise des travaux publics et de l'irrigation AMMRAN AZIZ	17805530001317400000	43	31 869 390.00	06 MOIS	Offre Unique
		Gosbat	Oued hedjaj	KM	2						
		Ouled si seliman	Tizegatin-ouled baasou	KM	3,5						
		Sefian	Ouled taleb-ouled ziad	KM	2,5						
19	Aménagement de piste	Ouled Aouf	Mehajib	KM	2,7	LOT Infructueux (Aucun Soumissionnaire Qualifier techniquement)					

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de BATNA dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Tout soumissionnaire veut prendre connaissance des résultats

détaillés de l'évaluation techniques et financières de son offre peut se rapprocher de la conservation des forêts de Batna dans un délai ne dépassant pas les 03 Trois jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.